

Règlement de fonctionnement 2026 de l'accueil de loisirs (3-13 ans)

Le Centre de Loisirs (CL) organisé par l'association Espace Socio Culturel, «Le Nelumbo» fonctionne durant les mercredis, petites et grandes vacances scolaires (Périodes définies par le calendrier de l'inspection académique).

Article 1 - Les conditions d'admission

Le CL reçoit les enfants habitant Andrézieux Bouthéon de :

- 3 - 5 ans
- 6 - 9 ans
- 10 - 15 ans et +

Accueil des enfants hors commune moyennant un supplément financier.

L'inscription une semaine à l'avance est obligatoire.

Différentes formules d'accueil : journée complète (sans repas-avec repas)
 ½ journée (sans repas-avec repas)

Pendant les périodes d'ouverture, les enfants de 3 à 15 ans inscrits au centre de loisirs pourront venir en ½ journée avec ou sans repas. Les repas sont préparés par la cuisine centrale de la Mairie.

Article 2 - Ouverture

L'accueil des enfants a lieu de 8h00 à 18h.

Les enfants sont accueillis dans les lieux suivants :

- Le Nelumbo
- Et autres lieux dans le cadre d'activités prévues dans le programme (Parc, Musée...)

Article 3 - Modalité d'accueil

L'accueil sera souple afin de respecter le rythme de vie de l'enfant :

Le matin de 8h00 à 9h15/ départ entre 11h30 et 12h00

L'après-midi de 13h30 à 14h/ départ entre 17h00 et 18h

Pour que votre enfant soit accueilli, il faut qu'il soit inscrit une semaine à l'avance. Afin de respecter la réglementation en vigueur en terme d'encadrement, la structure se réserve le droit de ne pas accueillir un enfant qui ne serait pas pré-inscrit.

L'enfant doit **IMPERATIVEMENT** être accompagné par un adulte jusqu'à l'intérieur des locaux.

Le trajet jusqu'au Nelumbo (jusqu'au moment de l'inscription) **est sous l'entière responsabilité des parents.**

Article 4 – Transport

Le transport est assuré par la navette municipale pour les sorties extérieures et le ramassage des enfants le mercredi.

Pour certaines sorties, le transport peut être assuré par le minibus de la structure ou par un transporteur agréé par le directeur de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans hébergement).

Article 5 – Déroulement des Journées

- | | |
|---------------------|---------------------|
| 1. Accueil du matin | 5. Temps libre |
| 2. Temps d'activité | 6. Temps d'activité |
| 3. Temps repas | 7. Temps du goûter |
| 4. Temps calme | 8. Accueil |

Article 6 – les repas et les goûters

Les repas se font à la cuisine centrale Albert Camus d'Andrezieux Bouthéon. Les menus sont affichés à l'accueil. Les goûters sont fournis par la structure (gâteaux emballés, pain pris le jour même, confiture, chocolat)

Article 7 – Inscription

La famille doit être adhérente de l'association. Le prix de cette adhésion ne pourra en aucun cas être remboursé.

La gestion des inscriptions, les réservations de périodes scolaires et la facturation se font uniquement à l'accueil du Centre.

Pour les vacances scolaires, les inscriptions doivent être faites lors des **permanences** (dates affichées à l'accueil). Le dossier administratif est constitué à l'Espace Socio Culturel «Le Nelumbo» où il sera conservé.

L'inscription sera effective si les conditions d'admission définies ci-dessous sont remplies :

- fiche sanitaire de liaison : elle devra être dûment complétée et sera renouvelée chaque été. Elle comportera les coordonnées des parents et du médecin traitant, les personnes habilitées à récupérer l'enfant, les vaccinations et renseignements médicaux de l'enfant,
- attestation de Quotient Familial : à nous transmettre, - règlement intérieur signé.

Important ! Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé immédiatement.

Absences

- Mercredi : Toute absence devra être signalée au secrétariat au plus tard le lundi avant 18 h.
- Vacances scolaires : Toute absence devra être signalée au secrétariat avant 9 h le jour même.

Toute absence non justifiée par un **certificat médical** fera l'objet d'une facturation.

Planning des programmes d'activités :

Pour les secteurs 3-5 ans et 6-9 ans, les programmes d'activités seront présentés le 1^{er} jour des vacances (thèmes affichés 15 jours avant pour les petites vacances et 1 mois pour l'été)

Pour les 10-15 ans et +, les programmes d'activités seront présentés 15 jours avant (petites vacances), 1 mois (été).

Article 8 - Participation financière au CL

Se reporter aux tarifs en vigueur disponibles à l'accueil.

Les règlements se font directement à l'accueil lors de l'inscription (totalité des vacances et mercredi).

Une **réduction** de 25 % est accordée pour les inscriptions au trimestre (mercredi).